



Ville et campagne...  
**AU NATUREL**

Lac-Etchemin

### **AVIS PUBLIC**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 1<sup>er</sup> mai 2018, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 177-2018**

**"MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 153-2015 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN"**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 178-2018**

**"AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE JACQUES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 568 889 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS"**

Que tout intéressé peut prendre connaissance desdits règlements au bureau de la municipalité au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que lesdits règlements numéros 177-2018 et 178-2018 entreront en vigueur conformément à la Loi

Donné à Lac-Etchemin, ce 2<sup>e</sup> jour de mai 2018.

**Le directeur général/secrétaire-trésorier,**

**Laurent Rheault, M.A.P., OMA**

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif aux règlements numéros 177-2018 et 178-2018 sur le site internet de la municipalité et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal, le 2 mai 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2<sup>e</sup> jour de mai 2018.

**Le directeur général/secrétaire-trésorier,**

**Laurent Rheault, M.A.P., OMA**